

■ **Marie-Thérèse Périsset**, à Praroman, Alimentation générale. Entreprise individuelle. (FOSC du 17.01.1978, p. 148). Inscription d'office par suite de la fusion des communes de Bonfontaine, Essert (FR), Montévraz, Oberried (FR), Praroman et Zénauva, selon Décret et Loi du 17.09.2002, nouvelle dénomination du siège: Le Mouret.
Journal no 1626 du 08.04.2003
(00953234 / CH-217.0.110.125-5)